



A Nanjing, à 900 kilomètres de Shanghai, des employés de Sino Agro-Chemical Industry Ltd conditionnent un produit phyto liquide.

SUITE DE LA PAGE 13

Des représentants de vingt-sept pays européens y échangent leurs informations sur le trafic florissant des produits phytosanitaires.

Steven Boven, de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFVV) en Belgique, y relate l'histoire d'un bateau indien, transportant du bipyridinium, une substance active interdite que l'on retrouve dans des herbicides et pesticides. Cinq mille litres devaient être livrés à un client espagnol, via le port d'Anvers, dans des bidons en plastique, sans étiquette, sans indication. Ce dernier niant toute commande, le produit, en transit, n'a pas été saisi et est reparti pour l'Argentine.

Un conteneur qui n'est pas destiné à un pays de l'Union européenne ne peut être saisi. A son débarquement, les agents ne peuvent veiller qu'à son acheminement hors des frontières de l'Union. Depuis la réunion d'Alcance, les informations circulent un peu mieux, mais beaucoup reste à faire. « Nous avons une base de données à l'européol sur les armes, les stupéfiants, la fausse monnaie ou la traite d'êtres humains, mais sur les crimes environnementaux, nos informations sont encore réduites », confie Bérengère Dreno, du service des douanes français, qui travaille à l'antenne d'Europol à La Haye. Le travail sur les pesticides n'y est vraiment organisé que depuis juin 2012. « La surveillance des laboratoires dépend des autorités nationales, de leur bon vouloir et de leur efficacité, et aussi des législations, qui diffèrent d'un pays à l'autre », explique-t-elle.

Résultat : les trafiquants passent aisément entre les mailles d'un filet trop lâche. Certains ports, comme Hambourg, se sont dotés d'un système de surveillance efficace. D'autres peinent à veiller sur l'afflux de conteneurs en provenance d'Asie.

Notre nouvel objectif est Odessa. Le premier port ukrainien, ancienne base navale russe et port franc depuis janvier 2000, est souvent présenté comme une porte d'entrée facile pour le trafic de pesticides à destination de l'Europe. La guerre qui sévit dans l'est du pays et les changements fréquents à la tête des administrations compliquent la tâche pour obtenir les autorisations afin de pénétrer dans la zone internationale. A proximité des majestueux escaliers Richelieu immortalisés dans *Le Citrouille* « Potemkine » de Sergueï Eisenstein (1925), des dizaines de kilomètres de quais accueillent des conteneurs manipulés par des grues. Dans le froid glacial de janvier, il faut guetter l'arrivée des navires. Mais les autorités changent d'avis et ne souhaitent plus que l'on s'approche des char-

gés. Avec la complicité d'Artiom Tychenko, du département de la propriété intellectuelle pour l'ensemble de la région, nous décou-

vrage, doit passer un contrôle de radioactivité, puis la pesée ; il peut être ouvert et son contenu vérifié. Des camions scanners, alignés sur l'immense parking où patientent une centaine de semi-remorques, peuvent aussi être utilisés.

Dans l'immeuble abritant le service des douanes, face aux guides d'enregistrement des marchandises, des dizaines d'hommes et de femmes brandissent des bordereaux d'identification. Au fond d'un couloir, le bureau d'Artiom Tychenko regorge de paires de chaussures confisquées, de tee-shirts et de ballons de football aux couleurs de l'Uro 2012, et les photos des prises de guerre, parfums Gucci ou Calvin Klein, sont fièrement exposées. « Depuis 2012, nous procédons à l'enregistrement des produits actifs à la base des produits phytosanitaires, explique Artiom Tychenko. Sans enregistrement, il est difficile de contrôler si le produit est légal. »

Ici, le trafic se joue sur des marchandises en transit. Et les services de contrôle, à Kiev notamment, sont moins regardants que les équipes du port d'Odessa. De nombreux dossiers ont été perdus. Des marchandises qui devraient être saisies sont parties sans être inquiétées. Pour Taras Tsykhalivk, du cabinet d'avocats ukrainien Pakharenko & Partners, « il n'existe pas de lien entre la police, les douanes et le parquet et, à chaque étape, la corruption est possible ». Si la réglementation ukrainienne est relativement précise, son application laisse à désirer... Un ancien agent des services secrets, reconverti dans la traque des trafiquants, explique : « Il nous arrive de signaler un changement douteux mais, bizarrement, le chauffeur du camion s'arrête pour

casser la croûte entre Odessa et Kiev et la marchandise disparaît. » La justice est particulièrement lente à juger les cas avérés. Et la marchandise, quand elle est confisquée, est rarement détruite.

« GUERRE ÉCONOMIQUE SANS PITIE »

L'une des cibles du cabinet d'avocats est Inna Karreychouk, une « personnalité » dans le monde du produit phytosanitaire. A la tête de la société Agra Delta Group, elle distribue de nombreux produits achetés en Chine. Bien que nous rencontrés avec Syngenta, elle accepte de nous rencontrer. « On l'a attrapée avec 400 tonnes de produits contrefaits, toutes marques confondues, nous avait prévenus Thierry Yvon. Elle a réussi à les faire disparaître avec les nombreux contacts dont elle bénéficiait dans l'appareil d'État. » Depuis le changement de gouvernement, en 2010, les contacts d'Inna Karreychouk ne lui sont plus d'aucune utilité. Atablée dans un restaurant de Kiev, cette femme d'affaires blonde de 46 ans confirme l'apreté de la situation. « Les rapports entre les concurrents sont très durs, il est difficile de maintenir la qualité des produits, cela coûte cher à l'agriculteur, qui préfère souvent un produit meilleur marché et de moindre qualité. » Elle en veut aux grands groupes et à la durée des brevets qui protègent les produits... et se plaint des contrefacteurs qui, ironie du sort, attaquent sa marque.

L'Ukraine, grand pays agricole aux champs infinis, est une cible de choix pour les trafiquants. Dans la région de Dnipropetrovsk, à l'est du pays, à 250 kilomètres de Donetsk où se livrent des combats acharnés, nous rencontrons Yuriy Lachko. Agriculteur dans le

petit village de Manvelivka, l'homme, qui cultive du maïs, de l'orge et du blé, raconte comment, après avoir utilisé un herbicide, il a vu fondre sa récolte. Dans son hangar, il montre le reste d'un emballage. Acheté à un distributeur, APK-Invest, à l'hiver 2012, le produit était une contrefaçon. « Je voulais protéger ma récolte contre les mauvaises herbes qui diminuent le rendement, mais j'ai tout perdu », raconte cet agriculteur de 53 ans, ancien agromome dans un sovkhos. Il a essayé de se retourner contre la société qui lui avait vendu le produit... et a été copieusement rossé par des hommes de main. Entre-temps, la société APK-Invest a changé d'adresse et de direction. Un agriculteur, soucieux de protéger sa récolte mais aussi d'en assurer le rendement le plus efficace, est tenté d'acheter des produits phytosanitaires à moindre coût. Abusé parfois, complice souvent, il devient le dernier maillon du trafic. « Depuis dix ans au moins, en France, personne ne peut plus se tromper, ni les agriculteurs ni les distributeurs », assure Daniel Roques, responsable de l'association Audace, créée en 1998, qui se bat pour faciliter les importations parallèles et lutter contre la mainmise des grandes sociétés sur le secteur agrochimique.

L'arrivée par l'Europe de produits illicites sur le marché français ne fait aucun doute pour lui. « Le marché français est un mirvana pour les grandes sociétés chimiques, il l'est aussi pour les fraudeurs. Il représente 33 % du marché communautaire, deux fois plus que l'Allemagne, cinq fois plus que l'Espagne », avance M. Roques. Pour lui, l'absence de géométries et des prix moindres des produits de l'autre côté des frontières, en Italie, en Espagne, ainsi que des réglementations plus strictes en France expliquent les achats illicites.

À la tête de la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP), Catherine Colinet effectue des contrôles inopinés chez les distributeurs, les formulateurs ou dans les coopératives. « La France est devenue un pays difficile pour les contrefacteurs et les trafiquants, assure-t-elle. Mais le risque et les erreurs existent. » En 2013, selon l'Ordre, 466 infractions en rapport avec les produits phytosanitaires ont été constatées par les services de gendarmerie, soit près de 25 % de plus par rapport à 2012.

Dans son bureau marseillais, la juge d'instruction Annick Le Goff instruit plusieurs affaires de trafic, impliquant une filière avec des sociétés en Chine, en Afrique du Sud, en Allemagne et en France. « C'est une pègre assez particulière qui mène une guerre économique sans pitié, analyse-t-elle. On est loin des petits agriculteurs qui passent la frontière pour aller chercher leur bidon de phyto. »

Retour dans le sud de la France où ces « petits agriculteurs » assurent quand même une bonne partie du chiffre d'affaires des distributeurs espagnols. Le défi est incessant dans la petite ville de Figueras, chez Saïga, où dans les grands entrepôts de la maison Cazorla, un distributeur dans le collimateur de la justice et des gendarmes français. Celui-ci vend certains produits interdits en France. Un réseau d'intermédiaires, seul connu de Daniele Cazorla, homme d'affaires sulfureux, pourrait aussi se procurer chez lui des produits interdits en Europe. Mais, pour l'heure, si le nom de Cazorla circule à l'Odessa et à la BNEVP, les affaires continuent.

A quelques kilomètres de la frontière, à Mauveillas-Ias-Illas (Pyrénées-Orientales), dans son jardin où sont disséminés quelques ruches, Daniel Bouix, qui a perdu en 2009 les centaines de milliers d'abeilles d'un rucher à cause d'un pesticide, ne cesse de dénoncer ce trafic. Enfant de douanier, il déplore le laisser-faire des autorités françaises. Dans cette région de viticulture et d'arboriculture, tout le monde connaît le phénomène... et un voisin qui est allé s'approvisionner en Espagne. « C'est un vrai problème, mais en dix ans, une vingtaine de matières actives et une quarantaine de produits commerciaux ont disparu des catalogues. Il est difficile de trouver des alternatives, mais ce n'est pas une raison pour des pratiques illicites », explique Eric Maubru, directeur de Qualisol, une coopérative de Castelsarrasin, dans le Tarn-et-Garonne. Sur les terres viticoles de Banyuls ou de Fitou, sous les cerisiers de Céret, ou dans les rizières de Carnague, on veut juste protéger les récoltes. Le plus efficacement possible et au détriment parfois du respect de réglementations internationales jugées trop complexes. ■

AU NIVEAU MONDIAL,

LE COMMERCE DE PRODUITS

CHIMIQUES,

INSECTICIDES,

HERBICIDES,

S'ÉVALUE

À 50 MILLIARDS

D'EUROS

ET LA FRAUDE

À... 5 MILLIARDS



Dans les allées d'AgroChemex, le plus grand salon d'Asie consacré à l'industrie des pesticides, à Shanghai, le 30 octobre 2014.